Informations de base

2022/2858(RSP) RSP - Résolutions d'actualité	Procédure terminée
Résolution sur la situation récente au Tigré (Éthiopie) sur le plan humanitaire et sur celui des droits de l'homme, notamment en ce qui concerne les enfants **Subject** 4.10.03 Protection de l'enfance, droits des enfants 6.10.09 Situation des droits de l'homme dans le monde **Zone géographique** Éthiopie	

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
05/10/2022	Débat en plénière		
06/10/2022	Décision du Parlement	T9-0351/2022	Résumé
06/10/2022	Résultat du vote au parlement		

Informations techniques

Référence de la procédure	2022/2858(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Débat ou résolution d'urgence
Base juridique	Règlement du Parlement EP 150
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Proposition de résolution		B9-0424/2022	05/10/2022	
Proposition de résolution		B9-0429/2022	05/10/2022	
Proposition de résolution		B9-0437/2022	05/10/2022	
Proposition de résolution		B9-0441/2022	05/10/2022	
Proposition de résolution		B9-0444/2022	05/10/2022	
Proposition de résolution		B9-0445/2022	05/10/2022	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T9-0351/2022	06/10/2022	Résumé

Résolution sur la situation récente au Tigré (Éthiopie) sur le plan humanitaire et sur celui des droits de l’homme, notamment en ce qui concerne les enfants

2022/2858(RSP) - 06/10/2022 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté une résolution sur la situation récente au Tigré (Éthiopie) sur le plan humanitaire et sur celui des droits de l’homme, notamment en ce qui concerne les enfants.

Le texte adopté en plénière avait été déposé en tant que résolution commune par les groupes PPE, S&D, Renew, Verts/ALE et députés.

Suite à la guerre civile en Éthiopie, près d'un demi-million d'Éthiopiens sont morts et plus de 1,6 million de personnes ont été déplacées par ce conflit. Un enfant tigréen sur trois âgé de moins de cinq ans et la moitié des femmes enceintes et allaitantes souffrent de malnutrition, et un total de 1,39 million d'enfants de la région ne peuvent pas aller à l'école.

Tout au long de l'évolution du conflit au Tigré, la seule constante a été les nombreuses violations flagrantes des droits de l'homme, du droit humanitaire et du droit des réfugiés perpétrées par toutes les parties au conflit.

Dans ce contexte, le Parlement a demandé :

- une cessation immédiate des hostilités et un cessez-le-feu au Tigré et dans les régions voisines, sans conditions préalables;

- un accès humanitaire immédiat, complet, sûr et durable à toutes les personnes touchées par le conflit dans la région;

- un retour immédiat à l'ordre constitutionnel et la mise en place d'un mécanisme de contrôle du cessez-le-feu;

- le rétablissement complet des services publics de base tels que les infrastructures électriques, les services bancaires, les écoles et les hôpitaux et la levée immédiate des restrictions sur les télécommunications dans le Tigré.

En outre, les députés ont fermement condamné les opérations visant délibérément des civils menées par toutes les parties belligérantes ainsi que le recrutement d’enfants par certaines parties belligérantes. Le Parlement est également consterné par les signalements de viols et de crimes de violence sexuelle contre des enfants, des femmes et des hommes, perpétrés à une échelle stupéfiante par tous les belligérants. Il est profondément préoccupé par les informations faisant état du meurtre et de la mutilation d'enfants du Tigré, de l’Amhara et de l’Afar pour des raisons ethniques, ce qui constitue des crimes de guerre et un nettoyage ethnique, et demande qu’une attention immédiate soit accordée à ces signalements.

L'UE et ses États membres sont instamment invités à :

- accroître le soutien aux centres de réhabilitation d'urgence pour les femmes et les enfants, y compris les enfants nés de viols, qui protègent et réhabilitent les survivants de la violence sexiste, de la traite des êtres humains et de l'exploitation sexuelle;

- intensifier la réinstallation des personnes originaires de la région, fournir des visas humanitaires aux personnes à risque et faciliter le regroupement familial.

Enfin, la résolution exprime son soutien à tous les efforts diplomatiques visant à mettre fin au conflit en cours en Éthiopie, en particulier par la médiation de l'Union africaine.